

## Séance du 14 avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le 14 avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Mme GRZELCZYK Marie Catherine, Maire.

Étaient présents : Mme GRZELCZYK, maire  
Mme TIRIAU, MM. EUDE, JURADO, adjoints  
Mmes DESDOUITILS, FOUQUÉ, LEFRANCOIS, LE MOINE,  
OUCHA, SIMEUR, MM. ALLASSAN, GRANCHER,  
LEMAIRE, LÖCSEI, conseillers.

Absent : LECARPENTIER (pouvoir à Mme DESDOUITILS)

A été nommé secrétaire : M. LEMAIRE

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2021 : à l'unanimité

#### 4. Finances Compte administratif 2020 – Budget annexe ZAC

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des voix (Mme le Maire s'absentant au moment du vote) le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe de la ZAC du Nerval dont les chiffres sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion de M. le Trésorier.

##### Investissement

Dépenses	Prévu	0,00 €
	Réalisé	0,00 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévu	0,00 €
	Réalisé	0,00 €
	Reste à réaliser	0,00 €

##### Fonctionnement

Dépenses	Prévu	339 479,00 €
	Réalisé	64 331,06 €
	Reste à réaliser	<b>0,00 €</b>
Recettes	Prévu	339 479,00 €
	Réalisé	329 952,66 €
	Reste à réaliser	<b>0,00 €</b>

##### Résultat à la clôture de l'exercice

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	265 621,60 €
Résultat global	<b>265 621,60 €</b>

#### 5. Finances Compte de gestion 2020 – Budget annexe ZAC

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le compte de gestion de M. le Trésorier relatif au Budget annexe de la ZAC le Nerval.

**6. Finances Budget primitif annexe ZAC 2021**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 décliné :

**Investissement**

Dépenses	<b>0,00 €</b>
Recettes	<b>0,00 €</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	<b>265 621,00 €</b>
Recettes	<b>265 621,00 €</b>

**7. Finances Compte administratif 2020 – Budget principal**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des voix (Mme le Maire s'absentant au moment du vote) le Compte Administratif 2020 du Budget Principal dont les chiffres sont en parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion de M. le Trésorier.

**Investissement**

Dépenses	Prévu	1 265 000,00 €
	Réalisé	1 047 041,48 €
	Reste à réaliser	69 312,00 €
Recettes	Prévu	1 559 540,00 €
	Réalisé	1 231 600,91 €
	Reste à réaliser	31 280,95 €

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu	1 335 000,00 €
	Réalisé	1 347 870,47 €
	Reste à réaliser	<b>0,00 €</b>
Recettes	Prévu	1 335 000,00 €
	Réalisé	1 067 488,98 €
	Reste à réaliser	<b>0,00 €</b>

**Résultat à la clôture de l'exercice**

Investissement	184 559,43 €
Fonctionnement	280 381,49 €
Résultat global	<b>464 940,92 €</b>

**8. Finances Compte de gestion 2020 – Budget principal**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le compte de gestion de M. le Trésorier relatif au Budget principal.

### 9. Finances Affectation du résultat 2020

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2020 du Budget Principal fait ressortir :

• un excédent de fonctionnement de	149 715,30 €
• un excédent reporté de 130 666,19 €	
• soit un excédent de fonctionnement cumulé de	<b>280 381,49 €</b>
• un excédent d'investissement de 184 559,43 €	
• un déficit des restes à réaliser de 37 313,60 €	
• soit un besoin/excédent de financement de	<b>147 245,83 €</b>

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 = excédent	280 381,49 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>210 830,49 €</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>69 551,00 €</b>
Résultat d'investissement reporté (001) = excédent	<b>184 559,43 €</b>

### 10. Finances Vote du taux des taxes 2021

Madame le Maire informe que la taxe d'habitation est désormais supprimée des taxes directes locales, mais compensée partiellement par le Département de Seine Maritime. Aussi, elle propose d'augmenter de 1 point le taux de taxe du foncier bâti et le taux de taxe du foncier non bâti. Le taux départemental forfaitaire de 25,36 % s'ajoute au taux du foncier bâti.

**Le Conseil Municipal décide, à 13 voix pour & 2 voix contre, d'appliquer les taux suivants :**

Foncier bâti	27,85 % + 1,00 % = <b>28,85 %</b>
	Auquel s'ajoute la part reversée par le Département (25,36 %) soit un total de 54,21 %
Foncier non-bâti	45,86 % + 1,00 % = <b>46,86 %</b>

### 11. Finances Attribution des subventions 2021 aux associations

Le Conseil Municipal décide à 11 voix pour & 3 contre

- ✓ d'accorder aux associations les subventions ci-dessous

étant précisé que Mme LE MOINE – présidente des Loupiots - , n'a pas pris part au vote pour ce qui concernait son association.

La dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours ouvert pour la somme de **18 500 €**.

J.S.F. Football	1 200,00 €
J.S.F. Gymnastique	720,00 €
J.S.F. Randonnées	500,00 €
J.S.F. Badminton	250,00 €

Asso. De Danse	1 250,00 €
Danse de Salon	90,00 €
Asso. Musicale	1 890,00 €
Amicale Pers Communal	4 000,00 €
Yoga Source Vive	900,00 €
Asso. Tennis	540,00 €
Asso. Electro Fly	270,00 €
Chorale des 4 saisons	250,00 €
Ass. Les Loupiots	600,00 €
Asso. Dons de sang	180,00 €
A.F.G.A.	350,00 €
Une fleur pour 11 clochers	100,00 €
Provision	5 460,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 500,00</b> <b>€</b>

#### 12. Finances Budget primitif principal 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2021 ainsi présenté :

##### **Investissement**

Dépenses (dont 69 312,00 € de restes à réaliser)	<b>1 087 100,00 €</b>
Recettes (dont 31 280,95 € de restes à réaliser)	<b>1 087 100,00 €</b>

##### **Fonctionnement**

Dépenses (dont 0,00 € de restes à réaliser)	<b>1 331 490,00 €</b>
Recettes (dont 0,00 € de restes à réaliser)	<b>1 331 490,00 €</b>

#### 13. Divers Approbation de l'adhésion de la commune de Saint Valéry en Caux au SDE 76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux.

#### 14. Travaux Candélabres SDE 76 / Clos Masure

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du SDE 76 (projet EP 2021-0-76275-M4209) qui effectuera en 2021 une tranche d'éclairage public « Clos Masure » avec la dépose de 4 mâts, la pose de 6 mâts équipés d'une lanterne « FONROCHE Smartlight 4 ;1'' 30W 3000K et d'1 panneau solaire. Le montant total des travaux est de 23 880,00 €, dont **10 945,00 € TTC** restant à la charge de la commune

***15. Divers Indemnité de gardiennage des églises communales***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de revaloriser l'indemnité versée au prêtre officiant à l'église. Le montant annuel est fixé à 120,97 € versé trimestriellement.

**Questions et informations diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.